



LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUSSION D'UNE CANDIDATURE EN VUE DE LA PRÉSENTATION DES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2022



LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSIONS D'UNE CANDIDATURE EN VUE DE LA PRÉSENTATION DES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2022

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA.....	3
ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION	4
PROCESSUS DE SOUMISSION DE CANDIDATURES POUR LES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2022	5
ÉLÉMENTS À INCLURE DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE	8
Introduction.....	8
Finances.....	9
Aspects Techniques Liés Aux Sports	10
Hébergement Et Repas	11
Transport	12
Bénévoles.....	13
Marketing Et Communications.....	13
Commandites Et Levées De Fonds	14
Activités Spéciales.....	16
Inscription Et Accréditation	16
Volet Médical	17
Cliniques De Dépistage « Athlètes En Santé ».....	17
Jeux Verts/Plan De Durabilité.....	18
SPORTS ET LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES	19
Athlétisme.....	20
Balle-molle.....	22
Basketball	24
Boccia.....	26
Dynamophilie.....	28
Golf.....	30
Gymnastique rythmique	32
Jeu de dix quilles	34
Natation	36
Soccer à sept contre sept	38
ANNEXE A – PARTENAIRES NATIONAUX	41
ANNEXE B – EXEMPLE DE STRUCTURE POUR LE COJ	42
ANNEXE C – EXEMPLE DE BUDGET POUR LES JEUX.....	43
ANNEXE D – EXEMPLES DE MENUS	45
ANNEXE E – ÉBAUCHE DE PROGRAMME POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE.....	47

APERÇU DES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA

Bienvenue au programme des Jeux nationaux d'été d'Olympiques spéciaux Canada! **Olympiques spéciaux Canada (OSC)** a le plaisir de vous présenter les *Lignes directrices pour la soumission d'une candidature* en vue de la présentation des Jeux nationaux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2022. Dans le cadre des Jeux, les participants, les bénévoles et les spectateurs ont la possibilité de vivre une expérience de compétition enlevante qui suscite la fierté au sein de la collectivité et contribue à développer le tourisme sportif. Depuis 1974, certains des meilleurs athlètes au pays issus de nos douze sections provinciales et territoriales se réunissent à l'occasion des Jeux afin de poursuivre leurs rêves et de se lancer dans la quête de l'excellence sportive.

En partenariat avec l'Alliance canadienne du tourisme sportif, **OSC** a réalisé une étude d'impact économique sur les derniers Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2018 en se fondant sur le Modèle d'évaluation économique du tourisme sportif (MEETS), un outil reconnu par l'industrie. Cette étude a démontré que les Jeux nationaux entraînent d'importantes retombées pour la province et la ville qui présentent l'événement. Ainsi, les Jeux d'été de 2018 ont généré des retombées économiques de 8,7 millions de dollars pour Antigonish (Nouvelle-Écosse). Il s'agit d'un remarquable taux de rendement par rapport à l'argent investi, mais l'impact social s'avère tout aussi enrichissant.

Créés en 1974, les Jeux d'été et d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada sont des événements multisports nationaux qui s'adressent aux athlètes ayant une déficience intellectuelle. À l'échelle du Canada, au-delà de 47 000 athlètes bénéficiant du soutien de plus 22 000 bénévoles s'entraînent dans le but d'y participer. Les Jeux sont la plus importante manifestation multisports organisée au pays à l'intention des personnes qui ont une déficience intellectuelle. Ils permettent aux athlètes de se développer et de se mesurer à d'autres concurrents, ce qui les prépare à prendre part aux Jeux mondiaux et à se qualifier en vue de ceux-ci. Dix sports sont au programme du volet estival des Jeux. Les Jeux d'été et d'hiver sont présentés en alternance, à tous les deux ans (p. ex., Jeux d'été en 2018, Jeux d'hiver en 2020, Jeux d'été en 2022, etc.).

DATE PROPOSÉE POUR LA TENUE DES JEUX – En général, les Jeux sont présentés à la fin de juin ou au début de juillet, mais ils peuvent aussi avoir lieu en août.

OBJECTIFS DES JEUX NATIONAUX

- Faire en sorte que les athlètes canadiens ayant une déficience intellectuelle puissent prendre part à une expérience de compétition et avoir la possibilité de viser l'excellence et de se qualifier pour les Jeux mondiaux.
- Créer un environnement de compétition amicale qui permet aux athlètes de faire l'expérience d'un mode de vie sain et actif.

- Offrir un environnement centré sur l'athlète et faisant la promotion de la compétition et de l'esprit sportif.
- Proposer des activités de compétition qui permettent aux citoyens de voir nos athlètes canadiens s'accomplir sur le plan sportif.
- Constituer un bassin de bénévoles au sein de la collectivité afin de développer des capacités qui pourront être mises à profit lors de la présentation d'autres événements.
- Bâtir un héritage qui ouvrira les horizons sportifs pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Permettre à des collectivités de partout au Canada de mettre leurs athlètes des Olympiques spéciaux en valeur et d'étendre la renommée de leur infrastructure et de leurs capacités d'organisation.

ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION

L'*Entente relative à l'organisation* est un document juridique ou contractuel signé par Olympiques spéciaux Canada et la ville hôte.

Elle définit les responsabilités de chacune des parties en ce qui a trait aux éléments ci-après.

- Contributions pour le fonctionnement
- Objectifs en matière de revenus autogénérés
- Échéancier des paiements
- Responsabilités du Comité organisateur des Jeux
- Conflits d'intérêts
- Politique sur les achats et les appels d'offres
- Exigences liées aux assurances
- Répartition de l'actif
- Utilisation des surplus financiers
- Responsabilités en cas de déficit
- Transport, repas et hébergement
- Communications
- Langues officielles
- Utilisation des droits et propriétés
- Tout autre point considéré pertinent

Bien que beaucoup de ces exigences soient énoncées dans le présent document, les détails de l'*Entente relative à l'organisation* feront l'objet d'une négociation entre les représentants de chacune des parties afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque Jeux; Olympiques spéciaux Canada assurera la direction de ce processus de négociation.

Tout élément qui diffère du contenu du dossier de candidature et qui n'est pas expressément mentionné dans l'*Entente relative à l'organisation* doit être approuvé par Olympiques spéciaux Canada.

PROCESSUS DE SOUMISSION DE CANDIDATURES POUR LES JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2022

- **Lettre d'intérêt** – Les villes intéressées à soumettre une candidature en vue de la présentation des Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2022 doivent faire parvenir une lettre d'intérêt au vice-président, Sports, d'**Olympiques spéciaux Canada** d'ici la date indiquée dans la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux » du présent document. Après avoir reçu votre lettre, OSC communiquera directement avec vous et, le cas échéant, vous aidera à préparer votre candidature. **L'envoi d'une lettre d'intérêt ne signifie pas que votre collectivité s'engage à soumettre une candidature; cette démarche vous offre simplement la possibilité de recevoir plus d'information de la part d'OSC afin de déterminer si l'organisation d'un tel événement vous conviendrait.**
- **Conférence téléphonique pour les villes soumissionnaires** – Selon le nombre de lettres d'intérêt reçues, nous organiserons une conférence téléphonique afin de répondre aux questions des villes concernant le processus de soumission.
- **Soumission des candidatures** – Les villes doivent préparer un dossier de candidature contenant TOUS les éléments énumérés dans la section « Exigences s'appliquant à la candidature ». OSC doit recevoir une (1) copie papier et une (1) copie électronique du dossier de candidature au plus tard à la date indiquée dans la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux ». La copie papier du dossier de candidature doit contenir la version originale de chaque lettre de soutien obtenue par la ville.
- **Analyse des candidatures et visite des installations** – OSC créera un comité d'examen des candidatures (CEC) qui évaluera les dossiers de candidature en fonction des exigences obligatoires décrites dans les présentes lignes directrices. Le CEC sera composé de représentants d'OSC, de la section responsable de la province ou du territoire d'où émane la candidature et de professionnels possédant une expertise en matière d'organisation de Jeux multisports et d'évaluation de candidatures. Le CEC présélectionnera les collectivités dont les installations seront visitées en se fondant sur le dossier de candidature et les résultats de l'évaluation. **Votre dossier de candidature DOIT contenir une lettre de soutien rédigée par votre programme local et votre section d'Olympiques spéciaux Canada ainsi qu'une résolution de votre Conseil municipal faisant état de l'appui apporté à la candidature, y compris une mention de responsabilité si les Jeux s'avèrent déficitaires. Il convient toutefois de souligner que tous les Jeux nationaux ont généré des surplus financiers.**

- **Recommandation** – Suite à l'évaluation des candidatures et à la visite des installations, une recommandation sera adressée au conseil d'administration d'OSC aux fins d'approbation.
- **Annonce officielle de la ville retenue** – Suite à l'évaluation des candidatures écrites, à la visite des installations et à l'obtention de l'approbation définitive exigée, le CEC avisera la ville retenue et prendra des dispositions afin de faire une annonce officielle.

Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux

- **Lettre d'intérêt – 19 avril 2019**
- **Conférence téléphonique pour les villes intéressées à présenter une candidature (s'il y a lieu) – Semaine du 29 avril 2019**
- **Soumission des candidatures – 14 juin 2019**
- **Visite des installations – Semaine du 24 juin 2019**
- **Recommandation et annonce de la ville hôte – Semaine du 15 juillet 2019**

VISITE DES INSTALLATIONS RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Olympiques spéciaux Canada visitera les installations selon le calendrier présenté dans la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux ». La visite permet d'évaluer de façon approfondie les forces et les faiblesses de chaque candidature par rapport aux exigences de base établies pour la présentation des Jeux, et également par rapport aux autres candidatures. La visite permet d'avoir une vision concrète des éléments qui apparaissent dans le dossier de candidature; il s'agit également d'une occasion que la collectivité peut saisir pour montrer l'appui qu'elle apporte aux Jeux. Enfin, la visite des installations permet au CEC de questionner le Comité de candidature à propos de certains détails figurant dans le dossier.

Il est fortement recommandé que tous les membres du Comité de candidature soient présents lors de la visite des installations.

APERÇU DE LA VISITE DES INSTALLATIONS

Avant que la visite débute, les principaux représentants du Comité de candidature doivent fournir les renseignements suivants au Comité d'examen des installations : programme de la journée; carte de la collectivité montrant les différents trajets empruntés et l'emplacement des installations qui seront visitées; nom des personnes clés qui seront rencontrées au cours de la journée.

Les points ci-après feront l'objet d'une évaluation.

a. Éléments techniques

- Installations sportives
- Personnes-ressources dans le domaine du sport (personnes qui pourraient agir comme présidents des sports, officiels, etc.)
- Infrastructure sportive de la collectivité, etc.
- Services d'information/d'informatique (expertise liée au matériel et aux logiciels, plans pour l'obtention des résultats)
- Centres des médias/de diffusion des résultats
- Installations, expertise, suggestions de thèmes et stratégies pour les événements spéciaux
- Connaissance et expertise du mouvement des Olympiques spéciaux

b. Soins et confort

- Village des athlètes (dortoirs ou chambres, salle à manger, polyclinique, centre de mission, aires de loisir/service)
- Personnel médical (disponibilité de médecins, soigneurs, infirmiers, etc.; expérience dans le domaine du sport; équipement; services hospitaliers locaux)
- Hébergement pour les invités d'honneur, les officiels, les familles/personnes qui appuient les athlètes

c. Budgets

- Budgets de fonctionnement (tous les revenus, toutes les dépenses, plan de gestion en cas de déficit)
- Plans pour les produits dérivés, le marketing et les commandites
- Personnes-ressources (expertise, expérience pertinente, etc.) et stratégies concernant le marketing

COMITÉ D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Olympiques spéciaux Canada désignera les personnes qui siégeront au Comité d'examen des candidatures (CEC). Le CEC sera notamment formé des membres ci-après.

- Deux ou trois (2 ou 3) représentants d'Olympiques spéciaux Canada – membres du personnel du bureau national
- Un (1) représentant d'Olympiques spéciaux Canada – membre du conseil d'administration de l'organisation nationale
- Deux (2) représentants d'Olympiques spéciaux Canada – membre du Comité du programme de l'équipe nationale
- Un (1) représentant d'une section d'Olympiques spéciaux Canada

- Un (1) athlète des Olympiques spéciaux

Olympiques spéciaux Canada assumera tous les coûts associés à la présence du Comité d'examen des candidatures lors de la visite des installations, y compris le transport, l'hébergement et les repas.

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ

Bien qu'il soit essentiel que les Jeux recueillent un appui public, cet appui doit être sincère et représentatif de l'ensemble de la collectivité. Il doit émaner de chefs de file du domaine du sport, des arts, des affaires, du secteur public, etc. De plus, le Comité de candidature doit être en mesure de démontrer qu'il y aura des bénévoles en nombre suffisant et que l'événement bénéficiera d'une aide financière locale.

Merci de l'intérêt que vous manifestez à l'endroit de la présentation des Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2022. Si vous désirez obtenir davantage d'information, n'hésitez pas à communiquer avec OSC en utilisant les coordonnées ci-dessous.

Blair McIntosh
V.-p. Sports, Olympiques spéciaux Canada
21, avenue St. Clair Est, bureau 600
Toronto (Ontario) M4T 1L9
Téléphone : 647-826-4381
bmcintosh@specialolympics.ca

ÉLÉMENTS À INCLURE DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit contenir des renseignements qui illustrent clairement que votre collectivité a la capacité d'organiser des Jeux qui connaîtront du succès. Les sections qui suivent résument les principales sphères de responsabilité associées à une organisation réussie. À la fin de chacune de ces sections, vous trouverez une liste d'exigences obligatoires dont vous devrez tenir compte lorsque vous préparerez votre dossier de candidature.

INTRODUCTION

La présentation des Jeux est un partenariat entre la ville hôte et OSC. L'événement vous donne la possibilité de faire connaître votre collectivité au reste du pays. Il est important que vous indiquiez pourquoi votre ville a décidé de soumettre sa candidature pour l'obtention des Jeux. Toutes les villes candidates ont la responsabilité de former un Comité organisateur des Jeux (COJ) et d'élaborer un plan détaillant comment la transition s'opérera entre le comité de candidature et le COJ. Le COJ doit être composé de bénévoles dévoués qui se chargeront des différents aspects des Jeux décrits aux pages suivantes.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Aperçu de la collectivité (y compris l'expérience en matière de présentation d'événements)
- Soutien de la collectivité
- Résolution du Conseil municipal exprimant un appui pour la candidature et contenant une garantie financière en cas de déficit
- Contribution financière (en espèces ou en biens et services) proposée par la ville/municipalité afin d'assurer que le budget soit, au minimum, équilibré
- Structure du Comité organisateur des Jeux (voir l'exemple de structure présenté à l'annexe B)
 - Organigramme mentionnant le nom des membres du COJ
 - Courte biographie de chaque membre du COJ
 - Plan pour la transition entre le comité de candidature et le COJ
- Dates proposées pour les Jeux

FINANCES

Olympiques spéciaux Canada (SOC) versera une subvention de fonctionnement de 650 000 \$. De plus, la ville hôte percevra les frais d'inscription indiqués ci-dessous pour chaque participant, obtenant ainsi une contribution financière additionnelle pour les Jeux. Enfin, OSC paiera toutes les dépenses liées au transport externe des participants, c.-à-d. les dépenses pour le voyage d'arrivée et de retour, comme l'illustre le tableau ci-dessous. **La ville/municipalité se porte garante de tout déficit que l'événement pourrait engendrer.**

Jeux nationaux d'été	650 000 \$	Subvention versée par OSC pour l'organisation
Transport externe des participants	800 000 \$	Somme versée directement aux sections par OSC
Frais d'inscription	Environ 80 000 \$	Somme versée directement à la ville hôte et pouvant être incluse dans les revenus générés par les Jeux

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Budget proposé, y compris tous les revenus et dépenses anticipés (voir l'exemple de budget pour les Jeux d'été présenté à l'annexe C)
- Plan de dotation pour les Jeux, y compris les échéanciers pour les embauches
- Sources potentielles de génération de revenus, avec des lettres d'engagement et une liste des appuis provenant du secteur privé
- Plan relatif à l'héritage des Jeux – 30 p. 100 de tout surplus financier devra être remis à OSC à la suite de la vérification des états financiers des Jeux. La ville hôte pourra conserver les 70 p. 100 restants. Nous invitons à utiliser cette somme afin de laisser un héritage qui contribuera à l'avancement du mouvement des Olympiques spéciaux.

ASPECTS TECHNIQUES LIÉS AUX SPORTS

Des informations sur le nombre de participants inscrits dans chacun des sports au programme des Jeux d'été de même que sur les aspects techniques propres aux différents sports (normes minimales et idéales) sont fournies plus loin dans le présent document. Le Comité de candidature doit indiquer comment les installations proposées répondent aux exigences techniques. On s'attend à ce que la ville retenue ait la capacité de présenter toutes les épreuves sportives figurant au programme des Jeux. OSC reconnaît toutefois que cela n'est pas toujours possible. Il est important de préciser quels sont les sports que votre collectivité est en mesure de présenter et de proposer des solutions de rechange s'il vous est impossible de tenir certaines épreuves (c.-à-d. installations satellites). Il est également important d'indiquer les distances qui séparent les différentes installations de compétition ainsi que les installations satellites.

ÉQUIPEMENT

Le COJ a la responsabilité de se procurer (achat ou location) et de transporter tout l'équipement requis pour chaque sport.

Outre la cérémonie d'ouverture, le COJ doit organiser des cérémonies de remise de médailles pour souligner la performance des athlètes. Nous vous encourageons à faire preuve de créativité et à remettre les médailles dans un cadre qui met les athlètes en valeur, p. ex., en tenant les cérémonies dans un lieu qui se trouve au cœur de l'action.

Si cela s'avère nécessaire, nous vous invitons aussi à faire preuve de créativité pour l'organisation des Jeux, y compris en formant un partenariat avec des collectivités avoisinantes et en présentant une candidature régionale. Il est également avantageux de conclure des contrats ou des ententes écrites provisoires avec les installations visées car votre candidature s'en trouvera bonifiée.

ÉTABLISSEMENT DES DIVISIONS

L'établissement de divisions est un processus dans le cadre duquel on regroupe les athlètes et/ou les équipes en fonction de paramètres tels que le sexe, le niveau d'habileté et l'âge. La structure de compétition repose sur les divisions car ces dernières permettent à des athlètes et à des équipes d'un niveau d'habileté donné de se mesurer à des athlètes et équipes d'un niveau similaire. En consultation avec le COJ, OSC formera une Équipe des divisions qui offrira du soutien technique dans le contexte des Jeux.

Olympiques spéciaux Canada fournira (gratuitement) au COJ une copie du progiciel que l'Équipe des divisions utilisera pour créer les divisions lors des Jeux nationaux. Le progiciel ne pourra servir qu'à établir les divisions dans le cadre des Jeux. OSC détient les droits de propriété exclusive sur ce progiciel. Il ne peut être modifié, reproduit ou distribué sans l'approbation écrite d'OSC. Le COJ ne pourra ajouter d'éléments au progiciel que si le bureau national d'OSC l'y autorise.

Le processus d'établissement des divisions et les divisions finales qui en découlent sont la responsabilité exclusive d'Olympiques spéciaux Canada.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Formulaire d'évaluation pour chaque sport avec description des installations où les épreuves auront lieu (c.-à-d. dimension des surfaces de jeu)
- Carte indiquant l'emplacement des installations, y compris la distance qui sépare les lieux d'hébergement des installations
- Plan indiquant comment les résultats seront recueillis dans des délais opportuns dans chaque installation puis affichés en ligne
- Aperçu de la remise des médailles

HÉBERGEMENT ET REPAS

Pour offrir une bonne performance, il est essentiel que les athlètes bénéficient d'un hébergement de qualité. Il est important d'offrir un niveau de soins et de confort approprié à tous les athlètes, comme le précisent les exigences ci-après.

- Chaque fois que cela s'avère possible, les athlètes, les entraîneurs et les gérants doivent être logés à proximité les uns des autres de manière à ce que règne une ambiance de « village des athlètes » (p. ex., résidences universitaires, hôtels rapprochés, etc.).
- Les athlètes, les entraîneurs et les gérants peuvent être hébergés en milieu scolaire; dans un tel cas, un maximum de 18 personnes pourront résider dans une même pièce (superficie de 9 m² [30 pi²] par personne). Les entraîneurs et les gérants peuvent dormir dans la même pièce que des athlètes du même sexe que le leur, p. ex., dans une pièce aménagée en dortoir. Dans un tel cas, deux adultes ou plus devront être présents dans le dortoir, peu importe l'âge des athlètes. Il incombe à l'hôte des Jeux de fournir des matelas en mousse/matelas/lits pliants et de faire approuver ceux-ci par OSC.
- Toute la literie doit être fournie par la ville hôte.
- Dans une chambre d'hôtel standard, il ne peut y avoir qu'une seule personne par lit et un maximum de trois personnes par chambre. Si la chambre est plus spacieuse, le nombre maximal d'athlètes peut faire l'objet d'une négociation avec OSC.
- Étant donné les horaires de compétition variés, seuls les membres d'une équipe donnée ou les participants d'un sport en particulier peuvent partager une même chambre (c.-à-d. que chaque fois que cela est possible, les participants doivent être groupés en fonction de leur sport, de leur équipe ou de leur région).
- Les chambres doivent accueillir des participants du même sexe (d'un point de vue idéal, chaque étage devrait être réservé à un sexe).
- Les athlètes doivent pouvoir profiter de l'hébergement pendant toute la durée des Jeux (qui se déroulent habituellement du lundi au dimanche, donc six nuitées). Dans certains cas, l'arrivée des athlètes pourrait être devancée;

une septième nuitée pourrait donc être nécessaire, selon la ville où les Jeux seront présentés.

- Un plan d'hébergement doit être établi pour les personnalités de marque et la famille et les amis des participants qui veulent profiter de l'expérience.

La performance des athlètes repose en grande partie sur la qualité et la quantité de l'offre alimentaire. Étant donné que le calendrier de compétition varie considérablement d'un sport à l'autre, il est essentiel de faire preuve de flexibilité afin de répondre aux besoins de tous les athlètes. Il est également important de servir des repas équilibrés et nutritifs et de prévoir de l'eau en quantité suffisante. Enfin, le COJ doit tenir des besoins/restrictions alimentaires que peuvent avoir certains athlètes.

OSC exige que la ville hôte fournisse trois repas par jour, conformément aux *Exigences et lignes directrices en matière de repas*. Des exemples de menus sont présentés à l'annexe D. Il peut parfois être difficile de nourrir un grand nombre de participants lorsque les horaires de compétition varient. Assurez-vous d'indiquer tout partenariat avec des traiteurs, des restaurants, des fournisseurs de boîtes-repas, etc.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Identification de l'emplacement ou des emplacements proposés pour le village des athlètes
- Identification du ou des lieux d'hébergement sur la carte des installations, avec mention de la distance qu'il y a entre ceux-ci et chaque installation
- Respect de toutes les exigences susmentionnées et description de la façon dont elles seront prises en considération lors du choix du ou des lieux d'hébergement
- Indication du nombre de chambres totalement ou partiellement accessibles
- Présentation d'un plan de repas pour tous les participants inscrits, les officiels et les bénévoles

TRANSPORT

Transport externe : Olympiques spéciaux Canada financera le transport externe des équipes provinciales et territoriales qui participeront aux Jeux d'été de 2022.

Transport interne : Il incombe au COJ de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le transport des participants accrédités entre l'aéroport désigné, les installations sportives, le village des athlètes et les lieux où se tiendront les cérémonies. L'horaire de transport doit tenir compte des heures auxquelles se dérouleront les différentes épreuves en plus de permettre aux athlètes de bénéficier d'un environnement de compétition optimal.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation d'un plan pour le transport des participants inscrits entre les lieux d'hébergement, les installations sportives et les emplacements retenus pour la remise des médailles. (REMARQUE : S'il y a lieu, du transport accessible doit être offert.)
- Le plan de transport doit mentionner ce qui suit : aéroport, gare ferroviaire et gare d'autocars les plus près, et comment les participants seront transportés de l'un à l'autre de ces endroits.

BÉNÉVOLES

Le succès de tout événement repose sur l'implication d'une multitude de bénévoles issus de la collectivité! Pour présenter les Jeux nationaux, le COJ devra recruter, former, organiser le travail et reconnaître les efforts d'environ 600 bénévoles.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Plan contenant des renseignements sur le recrutement, la formation, l'organisation du travail et la reconnaissance des bénévoles
- Plan de repas pour les bénévoles (les bénévoles dont l'horaire de travail dépasse un nombre d'heures donné ou correspond à l'heure d'un repas doivent être nourris)
- Plan pour la vérification des antécédents judiciaires et le filtrage de tous les bénévoles ayant des contacts directs avec les participants aux Jeux
- Énumération des groupes ou clubs de sport locaux qui pourraient fournir des bénévoles capables d'offrir du soutien technique dans différents sports lors des Jeux

MARKETING ET COMMUNICATIONS

La réussite de tout événement passe par la sensibilisation du public, non seulement à l'échelle de la collectivité mais également de la région, de la province et du pays. Pour ce faire, il faut établir un plan exhaustif de marketing et de communication. Vous pouvez notamment utiliser des publicités à la télévision, à la radio et/ou dans les journaux, un site Web, les médias sociaux, etc. L'équipe chargée de ces tâches travaillera aussi en collaboration avec les équipes techniques responsables des sports et des résultats en vue d'élaborer un plan pour diffuser l'information en temps opportun tout au long des Jeux. Conformément à la politique d'OSC en ce qui a trait aux services en français, il convient de souligner que l'ensemble du matériel et des documents concernant les Jeux nationaux doit être produit dans les deux langues officielles. Le personnel du Service des communications d'OSC jouera un rôle actif dans les activités de communication liées aux Jeux et pourra fournir de l'aide pour tous les types de médias, y compris les sites Web et les médias sociaux.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Description de l'emplacement et de la configuration du centre des médias et des communications
- Présentation d'un plan pour les médias et les communications, y compris les médias sociaux

- Présentation d'un plan concernant le respect des exigences en matière de services en français

COMMANDITES ET LEVÉES DE FONDS

Le COJ doit élaborer un programme de commandites et de levées de fonds pour les Jeux. Le volet des commandites doit préciser la valeur en dollars de la contribution des commanditaires, qui peut être en espèces ou en biens et services, c.-à-d. des biens ou des services qui permettent de réduire les dépenses budgétaires. La visibilité accordée à chaque niveau de commandite doit être définie par écrit avant que toute annonce soit faite concernant l'implication d'un commanditaire. En plus de trouver des commanditaires, le COJ est invité à coordonner des initiatives publiques de dons et de levées de fonds, à conclure des ententes avec des fournisseurs officiels et des titulaires de licence et à créer des programmes de vente de produits dérivés. Les montants en espèces et les biens et services en nature découlant directement des postes budgétaires qui seront obtenus par le comité contribueront à réduire les dépenses de fonctionnement.

Le programme national de partenariat établi par Olympiques spéciaux Canada offre des droits exclusifs à certains partenaires nationaux; d'autres bénéficient d'un droit de premier refus dans leur catégorie d'entreprise lors des Jeux nationaux. Le COJ doit donner de la visibilité aux partenaires nationaux d'OSC de même qu'aux commanditaires des Jeux, comme le précise le programme de commandites des Jeux nationaux. **La liste des partenaires nationaux et des catégories de partenariats est présentée à l'annexe A.**

La Course au flambeau des agents de la paix (CFAP) est une initiative communautaire de collecte de fonds qui offre du soutien financier aux programmes provinciaux et territoriaux des Olympiques spéciaux. La CFAP ne peut pas directement prendre part aux activités de commandite ou de levée de fonds organisées pour boucler le budget des Jeux nationaux, à moins que la section provinciale ou territoriale hôte et les représentants provinciaux ou territoriaux de la CFAP y aient préalablement consenti.

Toutes les sections des Olympiques spéciaux travaillent avec coordonnateur de la CFAP, qui collabore à son tour avec le coordonnateur national afin de s'assurer que toutes les activités liées à la CFAP soient efficacement intégrées aux Jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada. Plus particulièrement, des représentants de la CFAP seront présents lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux.

Dans le cadre du volet de commandites et de levées de fonds, le COJ devrait envisager la création d'un programme des « Amis des Jeux » afin de recueillir des dons en argent et des biens et des services en nature. Cette initiative est axée sur les sentiments et vise les habitants et les organisations de la collectivité hôte. Le programme des « Amis des Jeux » devrait être conçu de manière à permettre à toutes les personnes intéressées d'apporter une contribution. Une liste d'avantages modestes peut être établie pour souligner la générosité des donateurs, p. ex., des reçus officiels et des marques de reconnaissance à l'échelle locale.

Le programme de commandites et de levées de fonds doit contenir des renseignements sur les donateurs potentiels, y compris les entreprises, les fondations, les particuliers et les autres organismes pouvant offrir un soutien qui servirait à couvrir une partie des frais de fonctionnement des Jeux (il peut s'agir de contributions en espèces ou en nature). Le COJ doit établir des catégories de commandites et indiquer les sommes, les droits et les avantages qui se rattachent à chacune d'entre elles. Le COJ doit tenir compte des niveaux des catégories et des avantages en vigueur lors des précédentes éditions des Jeux, mais, en définitive, les catégories de commandites devraient être définies en fonction des capacités financières des intervenants de la collectivité/province, en utilisant des événements similaires tenus dans la collectivité comme points de référence. La trousse de commandite devra être complétée et diffusée au moins 18 mois avant la présentation des Jeux. Les partenaires nationaux des niveaux « Platine » et « Or » d'Olympiques spéciaux Canada bénéficient d'un droit d'exclusivité dans leur catégorie respective, tandis que les partenaires des niveaux « Argent » et « Bronze » peuvent exercer un droit de premier refus. OSC remettra la liste complète des partenaires nationaux au COJ. En collaboration avec ses partenaires nationaux, Olympiques spéciaux Canada s'efforcera d'obtenir des produits pour les Jeux, si cela s'avère approprié. De plus, OSC fournira la trousse de commandite aux partenaires nationaux et leur donnera la possibilité d'appuyer les Jeux s'ils le désirent (en plus du soutien qu'ils apportent à Olympiques spéciaux Canada à l'échelle nationale).

Olympiques spéciaux Canada conseillera le COJ lors de l'élaboration du modèle de marketing et de commandites, notamment en examinant la liste des commanditaires potentiels avant que ceux-ci fassent l'objet d'une première approche et en aidant le COJ à générer des revenus provenant de sources non gouvernementales. Le modèle précisera, entre autres, la structure du programme s'adressant aux commanditaires/fournisseurs, les avantages publicitaires, le plan de services, etc. Olympiques spéciaux Canada peut également aider le COJ à identifier et à approcher des commanditaires et des fournisseurs potentiels et à coordonner les relations avec les commanditaires des Jeux.

Afin que les commanditaires de premier plan, les fournisseurs et les partenaires nationaux puissent profiter d'avantages appropriés, le COJ doit s'efforcer de leur proposer des installations « vierges ». Par conséquent, dans la mesure du possible, le COJ doit éviter ou minimiser les conflits entre les commanditaires des Jeux et les partenaires nationaux (qui fournissent du soutien en espèces ou en nature) et les commanditaires ou les fournisseurs qui ont déjà conclu une entente distincte avec une installation (p. ex., boissons et restauration). Le COJ doit aviser OSC de tout conflit entre des fournisseurs qui jouissent d'une entente préalable avec une installation et les commanditaires et les partenaires nationaux des Jeux et, en collaboration avec OSC, élaborer un plan en vue d'éviter ou de minimiser ces conflits.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation, dans le dossier de candidature, de plans et d'objectifs concernant le programme de commandites et de levées de fonds
- Présentation d'une liste énumérant les engagements de commandite existants, y compris le financement que les gouvernements municipal, provincial et fédéral se sont engagés à verser
- Présentation d'une liste énumérant les commanditaires potentiels et les projets de levées de fonds aux fins de vérification et d'approbation

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Le COJ a la responsabilité d'organiser les cérémonies d'ouverture et de clôture, une ou plusieurs activités spéciales à l'intention des athlètes, une réception pour les invités de marque ainsi qu'une activité pour les familles et les amis. La cérémonie d'ouverture est une occasion de faire preuve de créativité et de donner le ton pour la suite des Jeux. Les Jeux nationaux représentent bien souvent le point culminant de la carrière sportive des athlètes. La cérémonie d'ouverture s'avère donc tout indiquée pour souligner leur participation et leurs réalisations. Elle permet en outre de reconnaître les efforts que les commanditaires, les familles et la collectivité ont déployés pour que l'événement soit présenté. La cérémonie d'ouverture devrait comporter un volet culturel illustrant les aspects distinctifs de la collectivité et de la province ou du territoire. L'atmosphère de la cérémonie de clôture se veut plus informelle et les athlètes y dansent au son de la musique. La durée maximale de la cérémonie d'ouverture est de 90 minutes, y compris le défilé des athlètes. Voir l'exemple de programme pour les cérémonies d'ouverture et de clôture à l'annexe E.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation de suggestions de programmes et de sites pour les cérémonies d'ouverture et de clôture
- Présentation d'un plan pour la réception des invités de marque qui se tiendra pendant l'événement
- Description de toute activité spéciale prévue (c.-à-d., banquet, BBQ, danses, activité pour les familles, etc.)

INSCRIPTION ET ACCRÉDITATION

OSC a mis sur pied un système de gestion des Jeux (SGJ) et un serveur Web qui doivent être utilisés par la collectivité hôte. OSC a la responsabilité d'organiser l'inscription de tous les participants par l'entremise dudit système, et il effectuera ce travail en partenariat avec le COJ. L'objectif consiste à assurer que le processus d'inscription soit simple et rapide. Il est également important que tous les participants, bénévoles, membres du personnel médical, etc., soient correctement identifiés et accrédités afin de prendre part aux Jeux. L'inscription sur place sera la première impression que les participants auront des Jeux; il faut donc vous assurer d'adopter un plan efficace pour que cette activité soit une expérience positive.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation de plans pour l'inscription aux Jeux, y compris pour les équipes, les bénévoles, les invités de marque et les médias
- Présentation d'un plan pour l'inscription et l'accréditation sur place, y compris les installations, etc.

VOLET MÉDICAL

Chaque fois que les Jeux sont présentés, il est essentiel d'avoir un soutien médical. Il est important d'élaborer un plan pour gérer les urgences médicales. OSC a adopté des politiques et des procédures médicales normalisées qui doivent être mises en œuvre par la ville hôte. Il est recommandé de communiquer avec des professionnels de la santé de votre collectivité afin de développer d'éventuels partenariats et d'identifier les personnes qui pourraient être intéressées à se joindre au comité médical des Jeux.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

Présentation d'un plan global concernant les services médicaux proposés pour les Jeux, y compris :

- Identification des fournisseurs de services médicaux de la collectivité qui s'engagent à offrir du soutien dans le cadre des Jeux (p. ex., physiothérapeutes, thérapeutes en sport, médecins, etc.)
- Identification des hôpitaux et des services médicaux existant au sein de la collectivité
- Présentation de plans pour toute autre forme de soutien médical fourni (p. ex., séances de physiothérapie/massothérapie au village des athlètes)

CLINIQUES DE DÉPISTAGE « ATHLÈTES EN SANTÉ »

Afin d'offrir une expérience équilibrée aux athlètes qui prennent part aux Jeux nationaux, Olympiques spéciaux Canada (OSC) demande que la ville hôte allie le modèle de compétition à la présentation du programme Athlètes en santé (AES). Le programme AES propose une variété de cliniques qui visent à dépister les problèmes de santé et de nature médicale dans un environnement agréable et invitant. Ces activités sont offertes gratuitement aux athlètes, aux équipes et aux sections provinciales et territoriales. Nous encourageons la ville hôte à utiliser le programme AES pour bâtir un réseau avec les fournisseurs de soins de santé de la collectivité, ce qui contribuera à accroître la sensibilisation à l'égard des ressources lorsque les Jeux seront terminés.

FINANCEMENT

OSC assumera tous les coûts qui se rattachent à la présentation des cliniques AES, et des subventions sont également disponibles par l'entremise d'Olympiques spéciaux International. Ces sommes n'ont pas à être prises en considération dans le budget des Jeux.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation d'au moins cinq des huit cliniques Athlètes en santé : optométrie; dentisterie; podiatrie; audiologie; promotion de la santé; physiothérapie; médecine sportive; psychologie
- Emplacement de dimensions appropriées réservé à la présentation d'au moins cinq cliniques. L'espace requis varie selon la clinique, mais il est recommandé de prévoir un minimum de 300 m² (1 000 pi²). Il est également recommandé que toutes les cliniques aient lieu au même endroit (les écoles, les centres communautaires et les grandes salles de conférence sont des options idéales).

JEUX VERTS/PLAN DE DURABILITÉ

OSC encourage la ville hôte à déployer des efforts afin de présenter des Jeux nationaux « verts ». Plusieurs mesures peuvent être prises en ce sens. Il est important d'évaluer les options qui pourraient être intéressantes sur le plan environnemental. En 2014, par exemple, les Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada ont remporté le Prix de l'événement sportif écoresponsable de l'année de l'Alliance canadienne du tourisme sportif.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature

- Présentation de plans indiquant comment les Jeux pourraient être « verts » pour tous les participants
- Description de toute initiative écoresponsable en vigueur au sein de la collectivité qui pourrait être appliquée dans le cadre des Jeux (p. ex., interdiction des bouteilles d'eau, etc.)



SPORTS ET LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Olympiques spéciaux Canada a sélectionné les sports énumérés plus bas pour les Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada de 2022. Tout autre atelier sur le sport ou sport de démonstration proposé par le COJ devra préalablement être approuvé par le bureau national d'OSC.

Sports au programme des Jeux d'été de 2022

- Athlétisme
- Balle-molle
- Basketball
- Boccia
- Dynamophilie
- Golf
- Gymnastique rythmique
- Jeu de dix quilles
- Natation
- Soccer

***REMARQUE :** Les spécifications ci-après ne sont que des lignes directrices. Les dossiers proposant des installations n'atteignant pas le niveau optimal seront examinés.

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION ATHLÉTISME



ZONE DE COMPÉTITION

L'installation doit comporter une piste ovale de 400 m praticable en tout temps revêtue d'une surface caoutchoutée, avec huit couloirs pour la course et huit couloirs pour la course de haies et le sprint; idéalement, les couloirs réservés au sprint et à la course de haies devraient pouvoir être aménagés en fonction du vent. L'installation doit en outre comprendre : une zone pour le lancer du poids, avec des cercles de lancer recouverts de béton; deux pistes pour le saut en longueur (une pour le saut avec élan et l'autre pour le saut sans élan); une zone pour le saut en hauteur, avec une aire de réception revêtue de la même surface caoutchoutée praticable en tout temps.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Une zone d'échauffement générale et une zone d'échauffement pré-compétition sont requises. D'un point de vue idéal, la piste d'échauffement devrait être caoutchoutée, praticable en tout temps et adjacente à la piste principale.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves seront présentées sur une période de quatre jours. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées afin que la compétition se déroule sur quatre jours; il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Beaucoup des épreuves sur piste requerront des épreuves distinctes pour l'établissement des divisions.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Système de sonorisation
- Blocs de départ
- Deux (2) cercles de lancer
- Chronométrage électronique
- Zone de rassemblement pour les athlètes
- Tentes pour procurer de l'ombre
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Deux (2) salles pour les officiels/le personnel administratif
- Une (1) salle de réunion pour les entraîneurs
- Vestiaires
- Galerie de presse et zone des médias sur place

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Salle pour le personnel médical
- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour l'équipement
- Salle pour les bénévoles
- Salle pour l'affichage des résultats

ÉPREUVES OFFICIELLES

- 50 m, 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1 500 m, 3 000 m, 5 000 m, 10 000 m
- Course de haies
- Saut en longueur avec élan
- Saut en longueur sans élan
- Saut en hauteur
- Lancer du poids
- Mini-javelot
- Pentathlon
- Course en fauteuil roulant de 25 m
- Relais 4 x 100 m
- Relais 4 x 400 m

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 250 à 500 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION BALLE-MOLLE



ZONE DE COMPÉTITION

Trois terrains de balle-molle répondant aux normes de Softball Canada.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Il doit y avoir un espace suffisant le long des terrains afin de permettre aux joueurs d'effectuer des étirements et de s'échauffer avant la compétition. Les équipes doivent également disposer d'une période d'échauffement suffisamment longue sur le losange.

SURFACE RECOMMANDÉE

Champ intérieur sans pelouse en terre battue et terre végétale (pas obligatoire).
Champ extérieur gazonné. La zone des fausses balles peut être en terre battue, mais ce n'est pas obligatoire.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de quatre jours, et il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Des épreuves seront tenues lors de la première journée de compétition afin d'établir les divisions, et le tournoi débutera le deuxième jour. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Marbre fait d'un tapis caoutchouté
- Plaque du lanceur (doit pouvoir être déplacée)
- Coussin de sécurité pour le premier but
- Tableau indicateur
- Clôtures
- Abris des joueurs (ombragés)
- Trois systèmes de sonorisation
- Trois tableaux indicateurs électroniques
- Toilettes
- Secouristes
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Terrains de pratique
- Vestiaire pour les arbitres
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Salle pour le personnel médical
- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour l'affichage des résultats
- Salle pour l'équipement
- Salle pour les bénévoles

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 200 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION BASKETBALL



ZONE DE COMPÉTITION

Au moins deux terrains de basketball sont nécessaires pour la compétition. La surface de jeu (terrain) doit avoir une dimension maximale de 28 m de long et de 15 m de large et une dimension minimale de 24 m de long et de 12 m de large. Les paniers doivent être placés à 3,05 m du sol.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Il doit y avoir un espace suffisant le long des terrains afin de permettre aux joueurs d'effectuer des étirements et de s'échauffer avant la compétition. Les équipes doivent également disposer d'une période d'échauffement suffisamment longue sur le terrain.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de quatre jours, et il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Des épreuves seront tenues lors de la première journée de compétition afin d'établir les divisions, et le tournoi débutera le deuxième jour. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Officiels qualifiés
- Tableau indicateur
- Système de chronométrage
- Bancs des joueurs
- Système de sonorisation
- Table pour le pointage
- Salles avec casiers
- Salle pour l'entreposage de l'équipement
- Salle pour les officiels
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Salle pour l'affichage des résultats
- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour le personnel médical
- Salle pour les bénévoles
- Salle pour l'équipement

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 200 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION BOCCIA



ZONE DE COMPÉTITION

Dix terrains de bocce de 3,66 m de large et de 18,29 m de long. Les terrains utilisés dans le cadre des Jeux nationaux sont gazonnés.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Il doit y avoir un espace suffisant le long des terrains afin de permettre aux joueurs d'effectuer des étirements et de s'échauffer avant la compétition. Les équipes doivent également disposer d'une période d'échauffement suffisamment longue sur le terrain.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de quatre jours, et il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Des épreuves seront tenues lors de la première journée de compétition afin d'établir les divisions, et le tournoi débutera le deuxième jour. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Salle pour les officiels
- Tableau indicateur

- Dispositif de mesure
- Bancs des joueurs (ombragés)
- Boules de boccia (dimension de 107 à 110 mm)
- Cochonnets (dimension de 48 à 63 mm)
- Systèmes de sonorisation
- Zone d'entreposage pour l'équipement
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Zone pour l'affichage des résultats
- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Services médicaux
- Zone pour les bénévoles

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 100
personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION DYNAMOPHILIE



ZONE DE COMPÉTITION

Auditorium ou gymnase.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

La zone d'échauffement doit être adjacente à la zone de compétition, mais séparée de cette dernière au moyen d'un mur ou d'une partition. S'il est impossible d'installer la zone d'échauffement à proximité de la zone de compétition, un lien audiovisuel doit être prévu entre les deux espaces.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Salle de pesée sur place (avec porte pouvant être verrouillée)
- Pèse-personne gradué
- Poste de vérification de l'équipement
- Table pour le pointage
- Tableaux indicateurs (dans la zone de compétition et la zone d'échauffement)
- Signalisation
- Dispositif de pesée
- Système de sonorisation (doit être raccordé à la zone d'échauffement)
- Photocopieur disponible sur place
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Toilettes

- Kiosques de restauration
- Salle pour le personnel médical
- Salle pour les bénévoles
- Salle pour l'équipement
- Salle pour l'affichage des résultats

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition se déroulera sur une journée, et des épreuves seront présentées dans chaque catégorie de poids. Les athlètes doivent avoir accès à un gymnase dans les jours précédant la compétition. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

ÉPREUVES OFFICIELLES:

- Flexion des jambes
- Développé-couché
- Soulevé de terre

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 300
personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION GOLF



ZONE DE COMPÉTITION

Parcours de neuf trous de normale 36 répondant aux exigences ci-après.

- Les golfeurs ne doivent pas exécuter de coups de plus de 47 mètres (50 verges) au-dessus d'un obstacle, peu importe l'endroit sur le parcours.
- Les distances maximales suivantes doivent être respectées :
 - trous de normale 3 : 140 mètres (150 verges);
 - trous de normale 4 : 326 mètres (350 verges);
 - trous de normale 5 : 419 mètres (475 verges).

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Il doit y avoir un terrain de pratique et un vert d'exercice.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de trois jours, et il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Système de sonorisation
- Zone réservée aux athlètes/entraîneurs
- Système de sonorisation
- Zone de rassemblement des athlètes
- Tentes pour procurer de l'ombre

- Zone d'entreposage pour l'équipement
- Un officiel en chef, un patrouilleur de parcours et cinq officiels chargés de l'application des règles
- Accès à dix voiturettes électriques et à 50 chariots tirés
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Une salle de réunion pour les entraîneurs
- Deux salles pour les officiels/le personnel administratif

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Kiosques de restauration
- Toilettes
- Salle pour le personnel médical
- Salle pour l'affichage des résultats
- Salle pour les bénévoles
- Salle pour l'équipement

ÉPREUVES OFFICIELLES

- Niveau 4, conformément à la trousse technique pour le golf

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION GYMNASTIQUE RYTHMIQUE



ZONE DE COMPÉTITION

Surface de compétition de dimension réglementaire (voir le manuel de compétition de la FIG) avec revêtement de sol en bois dur recouvert de tapis. Le plafond doit avoir une hauteur minimale de 12,1 mètres.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Installation permettant d'effectuer des étirements et un échauffement général. Les athlètes devraient en outre pouvoir accéder à l'installation pour l'échauffement pré-compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves seront présentées sur une période de deux jours. Les athlètes doivent avoir accès à la surface de compétition la journée précédant l'entraînement ou la compétition. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Une surface pour les exercices au sol (entraînement)
- Système de sonorisation
- Système permettant de diffuser de la musique
- Table pour les juges
- Table pour le pointage

- Tableau indicateur
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Une salle de réunion pour les entraîneurs
- Deux (2) salles pour les officiels/le personnel administratif
- Galerie de presse et zone des médias sur place
- Installation sur place donnant accès à un ordinateur et un photocopieur
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour le personnel médical
- Salle pour l'affichage des résultats
- Salle pour les bénévoles

ÉPREUVES OFFICIELLES

- Niveaux 1 à 4 (ruban, cerceau, ballon, exercices au sol, massues, exercices d'ensemble)

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 300 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION JEU DE DIX QUILLES



ZONE DE COMPÉTITION

Une salle de quilles (comptant au moins 16 pistes) accessible en fauteuil roulant. Les pistes doivent être conformes aux spécifications établies par la Fédération canadienne des Dix-Quilles Inc.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Les athlètes doivent pouvoir accéder aux pistes avant la compétition afin de s'échauffer.

SURFACE RECOMMANDÉE

Les pistes peuvent être couvertes de bois ou d'un matériau synthétique.

ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION

Chaque piste doit comporter des lumières indiquant les boules hors jeu ainsi qu'un tableau indicateur suspendu au plafond (système de pointage électronique obligatoire).

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de trois jours, et il y aura également une journée d'entraînement. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Système de sonorisation
- Souliers de quilles (en location)
- Boules de quilles
- Technicien sur place
- Zone pour les entraîneurs, à l'arrière de la zone de jeu
- Zone réservée aux athlètes/entraîneurs
- Dispositif permettant de restreindre l'accès à la zone de jeu
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Une salle de réunion pour les entraîneurs
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour le personnel médical
- Salle pour l'affichage des résultats
- Salle pour les bénévoles

ÉPREUVES OFFICIELLES

- Compétition individuelle
- Compétition en double (équipes de deux joueurs)
- Compétition en équipe (équipes de quatre joueurs)

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 200 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION NATATION



ZONE DE COMPÉTITION

La piscine utilisée pour la compétition doit comporter huit couloirs de nage, une cloison de 25 m et un pourtour suffisamment large.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Les athlètes doivent avoir accès à une zone d'échauffement et à une piscine (si possible) pour effectuer des étirements et des échauffements avant la compétition.

SIGNALISATION REQUISE POUR LA COMPÉTITION

Les couloirs doivent être numérotés, le couloir n° 1 se trouvant à droite lorsque l'on fait face au parcours de nage. Les lignes tracées au fond de la piscine pour indiquer le centre de chaque couloir doivent être clairement visibles. Leur couleur devrait contraster avec celle du revêtement de la piscine. Des câbles retenus par des flotteurs doivent être utilisés pour délimiter les couloirs.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves seront présentées sur une période de quatre jours. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées afin que la compétition se déroule sur quatre jours; il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Des épreuves distinctes devront être tenues pour l'établissement des divisions. Des médailles seront remises aux concurrents qui terminent aux trois premiers rangs dans chaque épreuve.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Tableau indicateur
- Couloirs numérotés (1 à 8)
- Système de chronométrage électronique avec pavé tactile et signal de départ intégré
- Plateformes de départ
- Système de sonorisation
- Un (1) emplacement désigné pour la remise des médailles (1^{re}, 2^e et 3^e place)
- Vestiaires
- Deux (2) salles pour les officiels/le personnel administratif
- Une (1) salle de réunion pour les entraîneurs
- Installation sur place donnant accès à un ordinateur et un photocopieur

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Salle pour le personnel médical
- Salle pour l'affichage des résultats
- Salle pour les bénévoles
- Toilettes
- Kiosques de restauration

ÉPREUVES OFFICIELLES

- Nage libre : 25 m, 50 m, 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1 500 m
- Dos : 25 m, 50 m, 100 m, 200 m
- Quatre nages individuel : 100 m, 200 m
- Brasse : 25 m, 50 m, 100 m, 200 m
- Relais nage libre : 4 x 25 m
- Nage papillon : 25 m, 50 m, 100 m, 200 m, 4 x 50 m
- Relais quatre nages : 4 x 100 m, 4 x 50 m

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 300 à 500 personnes

JEUX D'ÉTÉ D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION SOCCER À SEPT CONTRE SEPT



ZONE DE COMPÉTITION

La zone de compétition doit comporter trois surfaces de jeu. Le terrain de soccer à sept contre sept doit avoir une forme rectangulaire : dimension maximale de 70 m de long et de 50 m de large; dimension minimale de 50 m de long et de 35 m de large. Le terrain de plus petite dimension est recommandé pour les équipes ayant un niveau d'habileté moins élevé.

Les filets doivent mesurer 5 m de large et 2 m de haut tandis que la zone de but doit avoir une profondeur de 8 m et une largeur de 20 m.

SURFACE RECOMMANDÉE

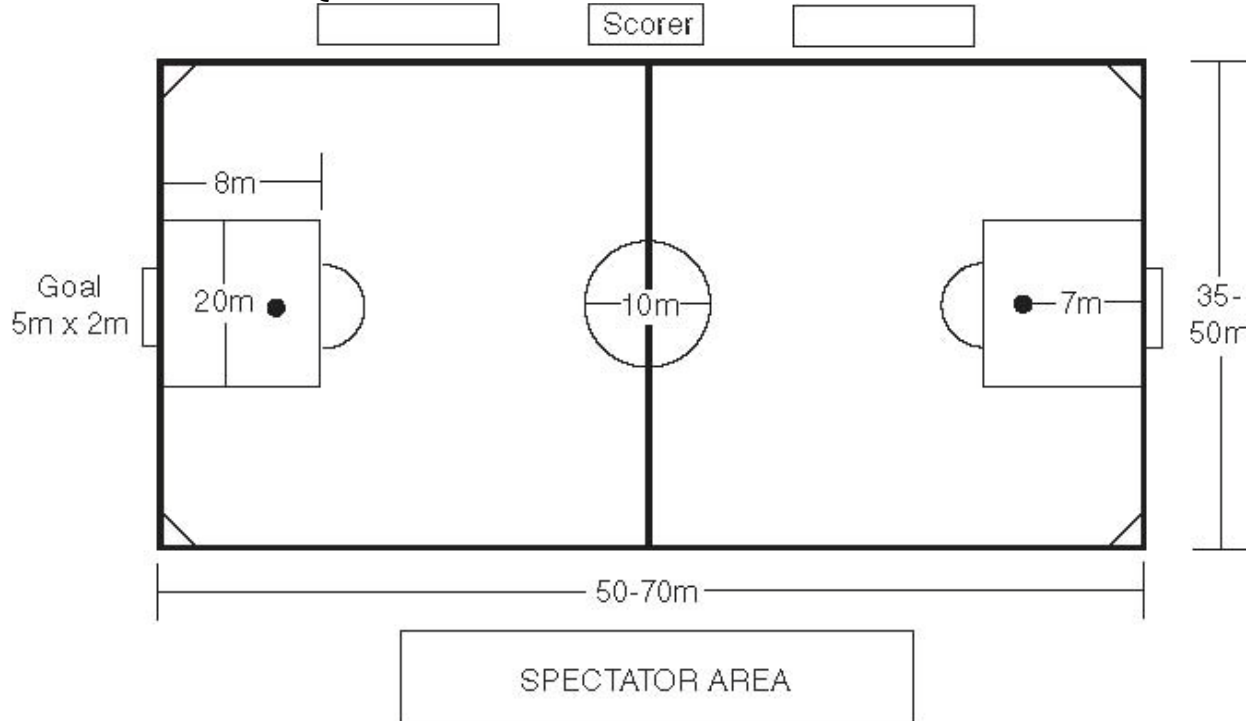
Gazon coupé à une hauteur de 1,3 cm.

ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Une zone d'échauffement clôturée doit être placée entre les terrains. Il devrait y avoir un espace vert ouvert sur le pourtour extérieur de l'installation.

Une période d'échauffement sur le terrain devrait être prévue avant la compétition.

SIGNALISATION REQUISE POUR LA COMPÉTITION



Scorer = Marqueur

Goal = But

Spectator area = Zone réservée aux spectateurs

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition sera présentée sur une période de quatre jours, et il y aura également une ou deux journées d'entraînement. Des épreuves seront tenues avant la ronde de compétition afin d'établir les divisions. Olympiques spéciaux Canada et le directeur de la compétition établiront la liste des épreuves et l'horaire en fonction duquel elles seront présentées.

EXIGENCES SPÉCIALES ET ÉQUIPEMENT

- Montants et filets de buts (approuvés par la FIFA)
- Bancs des joueurs avec dispositif pour produire de l'ombre
- Dispositif permettant de restreindre l'accès au terrain
- Système de sonorisation
- Tableaux indicateurs/chronomètres (un par terrain)
- Une salle pour les officiels/le personnel administratif
- Accès à un photocopieur sur place
- Vestiaires

INSTALLATIONS DE SOUTIEN

- Toilettes
- Kiosques de restauration
- Salle pour les bénévoles
- Salle pour l'équipement
- Zone pour le personnel médical
- Salle pour l'affichage des résultats

CAPACITÉ RECOMMANDÉE POUR LA ZONE RÉSERVÉE AUX SPECTATEURS : 300
personnes

ANNEXE A – PARTENAIRES NATIONAUX

NATIONAL PARTNERS PARTENAIRES NATIONAUX



PLATINE



OR



ARGENT



BRONZE



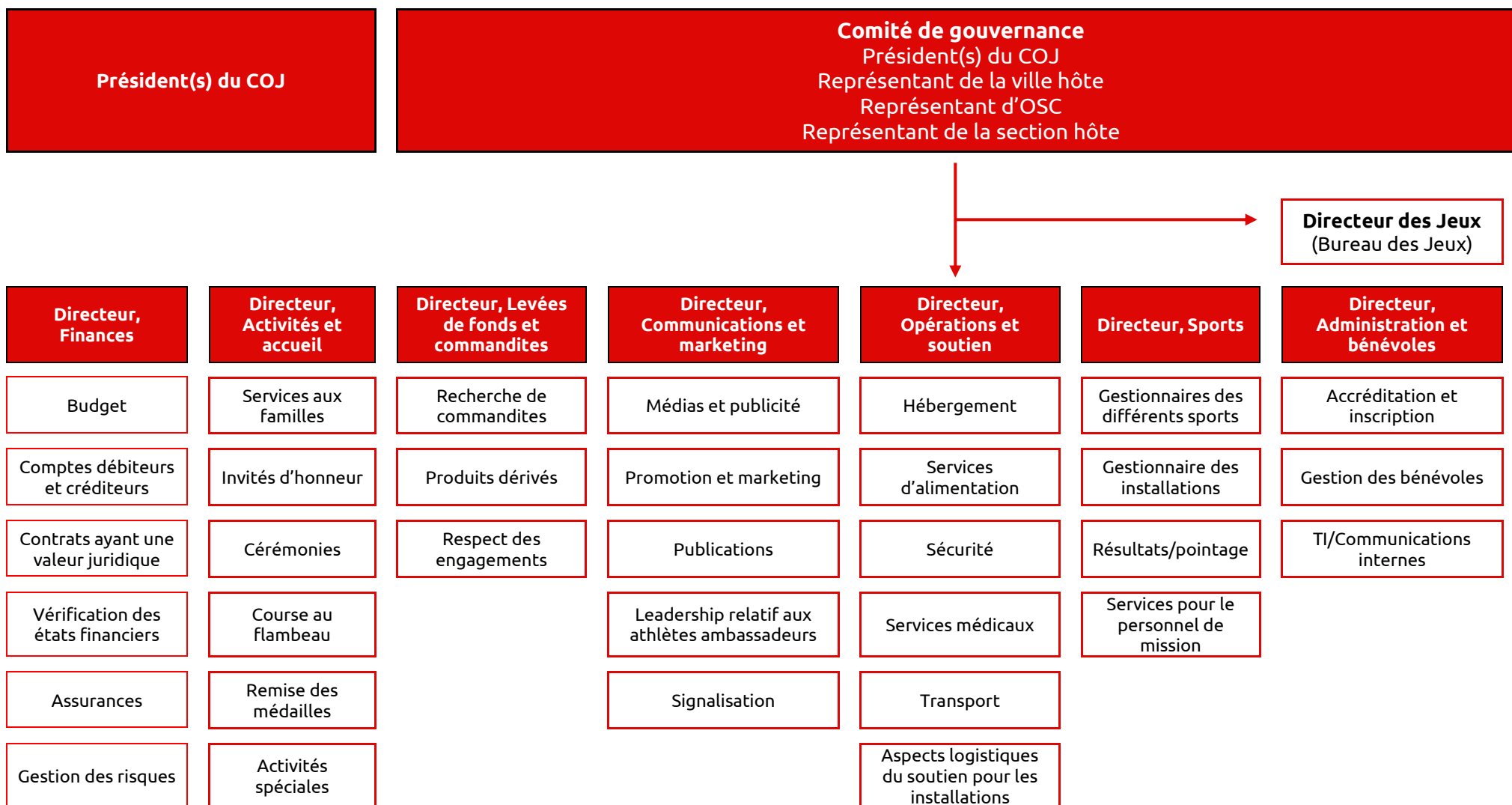
LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRESM

AMIS



January 28, 2019

ANNEXE B – EXEMPLE DE STRUCTURE POUR LE COJ



ANNEXE C – EXEMPLE DE BUDGET POUR LES JEUX

Budget des Jeux nationaux d'été de 2018

	Budget total (\$)
REVENUS	
Olympiques spéciaux Canada	550 000
Gouvernement provincial	500 000
Ville/municipalité d'Antigonish	100 000
Université St. Francis Xavier	35 000
Commandites	765 000
Inscription	134 000
Contributions en nature	60 000
Total des revenus	2 144 000
DÉPENSES	
<u>Finances et administration</u>	196 605
Finances	15 605
Administration	140 500
Bureau des Jeux	40 500
<u>Cérémonies</u>	108 000
<u>Activités spéciales</u>	69 500
<u>Marketing</u>	117 000
Promotion	96 000
Relations publiques	7 500
Publications	12 500
<u>Médias</u>	6 000
<u>Comité des bénévoles</u>	96 250
Bénévoles	60 500
Accréditation	15 750
<u>Opérations</u>	1 114 250
Hébergement/village des athlètes	455 000
Alimentation et boissons	424 250
Sécurité	3 500
Transport	158 500

Aspects logistiques	15 000
Recouvrement	48 000
Contingence	-
Sport	156 150
Opérations des sports	
Production pour les sports	
Pointage et résultats	
Services médicaux	36 000
Technologie	32 080
Bureau de mission	10 580
Communications	21 500
Surplus	200 000
Total des dépenses	2 131 835

ANNEXE D – EXEMPLES DE MENUS

Exemples de menus

JOUR UN

PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DÎNER
Jus réfrigérés assortis Céréales sèches assorties Crêpes Sirop à saveur d'érable Yogourt faible en gras Assortiment de muffins Bagels Pain tranché Fruits assortis Lait – 1 % et écrémé	Boîte-repas Rosbif émincé (3oz) sur petit pain de blé entier (6 po) Salade de pâtes avec légumes et vinaigrette italienne faible en gras Biscuits à l'avoine et aux raisins secs Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus (pur) Fruits	Soupe minestrone avec nouilles Salade verte avec vinaigrette faible en gras Poitrine de poulet grillé aux herbes (cuite, 4oz) Riz pilaf avec poivron rouge Mélange de légumes italiens Petits pains Salade de fruits Lait – 1 % et écrémé Jus

JOUR DEUX

PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DÎNER
Jus réfrigérés assortis Gruau servi chaud Œufs brouillés Pommes de terre rissolées (grillées, pas frites) Assortiment de bagels avec condiments faibles en gras Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Yogourts assortis Céréales sèches assorties	Boîte-repas Jambon émincé (2 oz) et fromage faible en gras sur pain kaiser Légumes crus et trempette ranch faible en gras Carrés aux trois petits fruits (sans noix) Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus Fruits	Soupe tomate et riz Salade verte avec vinaigrette faible en gras Rosbif au jus (cuit, 4 oz) Pommes de terre « duchesse » Haricots verts et mini- carottes Assortiment de petits pains Shortcake aux fraises (avec garniture légère et fruits frais) Lait – 1 % et écrémé Jus Fruits frais

JOUR TROIS

PETIT DÉJEUNER	DÉJEUNER	DÎNER
Jus réfrigérés assortis Gruau servi chaud Céréales sèches assorties Pain doré Sirop Yogourts faibles en gras assortis Assortiment de muffins Bagels et condiments Pain Lait – 1 % et écrémé Fruits frais	Boîte-repas Rôti de dinde émincé sur pain multigrain Salade du chef avec garniture de carottes râpées Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus Biscuits aux pépites de chocolat	Soupe poulet et nouilles Salade césar avec vinaigrette faible en gras Lasagne à la viande Lasagne aux légumes Mélange de légumes du jardin Pain à l'ail Sorbet/yogourt glacé Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Jus assortis

REMARQUE :

- Un menu végétarien doit être offert à chaque repas.
- Les restrictions alimentaires et les allergies doivent également être prises en considération, p. ex., diabète, maladie coéliquaue, etc.

ANNEXE E – ÉBAUCHE DE PROGRAMME POUR LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Cérémonie d'ouverture (durée maximale de 90 minutes)

Éléments clés devant figurer au programme de la cérémonie d'ouverture.

1. Défilé des athlètes (30 – 40 minutes).
2. Hymne national – chorale ou soliste (dans les deux langues officielles)
3. Discours du représentant officiel d'OSC
4. Discours du représentant officiel du COJ
5. Défilé pour la levée du drapeau d'OSC
6. Récitation du serment des athlètes, des entraîneurs et des officiels dans les deux langues officielles
7. Défilé du dernier segment de la CFAP et allumage de la vasque des Jeux au moyen du flambeau
8. Déclaration officielle d'ouverture des Jeux par un dignitaire choisi en consultation avec OSC

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE (durée maximale de 30 minutes)

Éléments clés devant figurer au programme de la cérémonie de clôture.

1. Hymne national (dans les deux langues officielles)
2. Remarques d'un athlète des Jeux olympiques spéciaux à propos de l'expérience vécue lors des Jeux
3. Discours du représentant officiel du COJ
4. Discours du représentant officiel d'OSC
5. Abaissement du drapeau d'OSC et remise au prochain COJ
6. Extinction de la flamme et déclaration officielle de clôture des Jeux